



# VÉRIFIEZ VOS CONNAISSANCES (MÊME SI VOUS CROYEZ AVOIR LA RÉPONSE)

---

1. Qui a dit : « *En confiant à Pékin l'organisation des Jeux, vous contribuerez au développement des droits humains* » ?

- a. Liu Jingmin, vice-président exécutif du Comité de candidature de Pékin aux Jeux de la 29<sup>e</sup> Olympiade
- b. Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International
- c. Jacques Rogge, président du Comité international olympique

---

2. En Chine, quel est le nombre de crimes passibles de la peine de mort ?

- a. 12
- b. 49
- c. 68
- d. 97

---

3. Selon le droit pénal chinois, une des infractions suivantes n'est pas passible de la peine de mort, bien qu'elle soit considérée comme « *grave* ». Laquelle ?

- a. La mise à mort d'un panda géant
- b. L'adultère
- c. La mise en danger de l'unité nationale
- d. La contrefaçon
- e. Le vol
- f. Le meurtre
- g. La fraude fiscale

---

4. Selon les estimations, combien de personnes ont été exécutées en Chine en 2006 ?

- a. de 200 à 1 000
- b. de 1 500 à 4 000
- c. de 4 000 à 7 500
- d. de 7 500 à 10 000
- e. de 10 000 à 13 000

---

5. En Chine, quelle est la méthode la plus fréquemment utilisée pour les exécutions ?

- a. La balle dans la nuque
- b. L'injection létale
- c. La pendaison
- d. La chaise électrique
- e. La décapitation
- f. La lapidation

---

6. Dans quel pays les exécutions sont-elles les plus nombreuses ?

- a. La Chine
- b. L'Arabie saoudite
- c. Les États-Unis d'Amérique
- d. L'Iran
- e. Singapour

---

7. Combien y a-t-il de personnes dans les camps de rééducation par le travail en Chine, selon les estimations les plus courantes ?

- a. Plusieurs centaines
- b. Plusieurs milliers
- c. Plusieurs centaines de milliers
- d. Plusieurs millions

---

8. Qui peut décider d'envoyer un « délinquant » dans un camp de rééducation par le travail ?

- a. La police
- b. Les tribunaux locaux
- c. La Cour populaire suprême
- d. La Cour pénale internationale

---

9. Pour quelle durée maximum une personne peut-elle être envoyée dans un camp de travail ?

- a. Quarante-huit heures
- b. Trois mois
- c. Un an
- d. Quatre ans
- e. Dix ans

---

10. Selon la réglementation en vigueur, pendant combien de jours la police peut-elle détenir des toxicomanes présumés sans les présenter à un juge ni formuler de charges précises contre eux ?

- a. Trente jours
- b. De trois à six mois
- c. Un an

---

11. La Chine a-t-elle signé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ?

- a. Oui
- b. Non

---

12. En quelle année la Chine a-t-elle inscrit dans sa Constitution que « l'État respecte et protège les droits humains » ?

- a. 1992
- b. 1998
- c. 2005

---

13. La liberté d'expression est-elle inscrite dans la Constitution chinoise ?

- a. Oui
- b. Non

---

14. Fin 2006, en Chine, combien de personnes étaient en prison pour s'être exprimées sur Internet ?

- a. Au moins 10
- b. Au moins 20
- c. Au moins 50

---

15. La police chinoise dispose d'une unité spéciale chargée de la surveillance d'Internet. Combien de personnes y travaillent ?

- a. 500
- b. de 1 000 à 2 000
- c. De 30 000 à 50 000

---

16. Quelle entreprise a conclu un accord avec le gouvernement chinois l'autorisant à censurer les services qu'elle propose en échange de l'accès au marché chinois ?

- a. Microsoft
- b. Google
- c. Yahoo
- d. Toutes les trois

---

17. Lequel de ces sites a été bloqué et n'est plus accessible aux internautes chinois ?

- a. www.amnesty.org
- b. www.olympic.org
- c. www.bek-transplant.com

---

18. À quels syndicats les Chinois peuvent-ils adhérer ?

- a. Aux syndicats de leur choix
- b. Aux syndicats autorisés par l'État
- c. Les syndicats sont interdits en Chine

---

19. En Chine, les personnes placées en détention provisoire ont-elles le droit de contacter un avocat dès leur mise en détention ?

- a. Oui
- b. Oui, si elles peuvent payer elles-mêmes les honoraires de l'avocat
- c. Non

---

20. Qui a fait la déclaration suivante au sujet des Jeux olympiques ?

*« Nous sommes convaincus que les Jeux olympiques vont améliorer la situation des droits humains en Chine. »*

- a. Liu Qi, maire de Pékin
- b. Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International
- c. Jacques Rogge, président du Comité international olympique

## RÉPONSES

1. a. Liu Jingmin, vice-président exécutif du Comité de candidature de Pékin aux Jeux de la 29<sup>e</sup> Olympiade

2. c. On compte 68 infractions pénales (accompagnées ou non d'actes de violence) passibles de la peine capitale. Y figurent, par exemple, certains cas de fraude fiscale ou d'infractions liées au trafic de stupéfiants et à la contrebande qui sont considérées comme des infractions « graves ».

3. b. L'adultère n'est pas une infraction passible de la peine capitale.

4. d. Les chiffres exacts sont un secret d'État. En collationnant des informations publiques, Amnesty parvient au chiffre de 1 110 exécutions ; en 2006, cependant, le nombre total d'exécutions se serait situé entre 7 500 et 8 000, selon une estimation fiable.

5. a. La balle dans la nuque est la méthode la plus répandue, mais l'injection létale est de plus en plus fréquemment utilisée. Ainsi, dans la province du Yunnan, des autocars ont été spécialement aménagés et transformés en chambres d'exécution mobiles (cette innovation facilite d'autre part la récupération des organes des condamnés à mort qui y subissent une injection létale). En 2003, la Cour populaire suprême a demandé à toutes les autorités judiciaires d'acquiescer ce type de chambres d'exécution mobiles.

6. a. La Chine

7. c. Il y aurait, dans les camps de rééducation par le travail, plusieurs centaines de milliers de détenus qui n'ont été ni jugés ni condamnés. Les autorités utilisent la détention dans ces camps pour sanctionner les auteurs de délits mineurs qui ne figurent pas dans le Code pénal. Le système sert, entre autres choses, à se débarrasser des éléments jugés « indésirables » et à maintenir l'ordre dans les rues de Pékin à l'approche des J.O.

8. a. La police peut envoyer des personnes en camp de travail sans qu'elles aient été inculpées pour des actes relevant du droit pénal.

9. d. Trois ans, avec possibilité d'y ajouter une peine supplémentaire d'une année – ce qui est supérieur aux peines minimales prévues par le Code pénal.

10. b. La police peut contraindre les toxicomanes présumés à une « désintoxication obligatoire », ce qui signifie qu'ils peuvent être détenus pendant trois à six mois sans être inculpés ni poursuivis et sans que les charges retenues contre eux aient été confirmées. La police de Pékin a proposé d'étendre la période de détention maximale à un an, afin de « contraindre » les toxicomanes à se désintoxiquer avant les J.O.

11. a. La Chine a signé le PIDCP en 1998, mais ne l'a pas encore ratifié. Ratifier un pacte international, c'est s'engager à mettre sa législation nationale en accord avec les dispositions du pacte.

12. c. 2005

13. a. Oui. La Constitution chinoise garantit la liberté d'expression, mais le droit pénal chinois comporte d'innombrables formulations imprécises qui peuvent être utilisées pour interdire toute libre expression et faire la chasse aux défenseurs des droits humains. C'est le cas, par exemple, des formulations qui parlent de « menace contre la sécurité nationale », « divulgation de secrets d'État à des services de renseignements étrangers » et d'« atteintes à l'unité nationale ». Toutes ces infractions peuvent, dans certaines circonstances, être passibles de la peine de mort.

14. c. Au moins 50

15. c. De 30 000 à 50 000

16. d. Toutes les trois

17. a. Bien que la Chine ait promis que les médias disposeraient d'une « liberté totale », y compris dans la période précédant les J.O., les autorités continuent à interdire des centaines de sites d'organisations internationales, notamment celui d'Amnesty International. La Chine réprime durement des journalistes, journaux et sites qui ne prônent pas la violence, en prétendant, par exemple, qu'ils sapent l'unité nationale.

18. b. Les Chinois peuvent adhérer aux syndicats officiels appartenant à la Fédération nationale des syndicats chinois (FNCS). Les syndicats indépendants sont interdits.

19. c. Non. Selon le Code de procédure pénale, l'auteur présumé d'une infraction a la « possibilité » de faire appel à un avocat « après avoir été préalablement interrogé par le service chargé de l'enquête ou à partir du moment où des mesures coercitives sont prises à son encontre ». Cela laisse entendre que la personne qui réclame les services d'un avocat peut voir sa demande « légitimement » rejetée. Selon les témoignages recueillis, ces demandes sont couramment rejetées ou n'aboutissent pas en pratique. Les personnes mises en détention provisoire n'ont pas le droit de s'entretenir en privé avec un avocat et celui-ci ne peut assister aux interrogatoires. C'est pourtant à ce moment-là que le risque de torture ou de recours à d'autres formes de contrainte est le plus grand.

20. c. Jacques Rogge a également déclaré, lors de l'émission HARDTalk diffusée par la BBC le 25 avril 2002 : « Le CIO est une organisation responsable et, si nous n'étions pas satisfaits des mesures prises dans les domaines de la sécurité, de la logistique ou des droits humains, nous agirions en conséquence ».

Février 2008  
Index AI : ASA 17/033/2008

Amnesty International  
Secrétariat international, Peter Benenson House  
1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Traduction en langue française :  
Les Éditions francophones d'Amnesty International

[www.amnesty.org/thechinadebate](http://www.amnesty.org/thechinadebate)

L'HÉRITAGE DES JEUX  
OLYMPIQUES DE PÉKIN

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires, qui luttent pour mettre fin aux graves atteintes aux droits humains. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains. Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.